



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
2 novembre 2018
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Soixante-cinquième session, deuxième partie
Genève, 1^{er}-4 octobre 2018

**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur la deuxième partie de sa soixante-cinquième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 1^{er} au 4 octobre 2018

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour.....	3
A. Évaluation et examen de l'application des résultats de la session quadriennale de la Conférence.....	3
B. Évaluation et examen de l'application des résultats de la session quadriennale de la Conférence.....	4
C. Autres décisions du Conseil.....	4
II. Résumé du Président	5
A. Évaluation et examen de l'application des résultats de la session quadriennale de la Conférence.....	5
B. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation	12
C. Le développement économique en Afrique	13
D. L'investissement au service du développement.....	14
E. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien	15
III. Questions de procédure et questions connexes.....	15
A. Ouverture de la session	15
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.....	16
C. Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Conseil du commerce et du développement	16
D. Questions diverses	16
E. Adoption du rapport.....	17
 Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la soixante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement	18
II. Thèmes des sessions des réunions d'experts pluriannuelles pour le reste de la période quadriennale.....	19
III. Note verbale from the Bolivarian Republic of Venezuela to the UNCTAD secretariat.....	21
IV. Note verbale from the Permanent Missions of Argentina, Brazil, Canada, Chile, Colombia, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Mexico, Panama, Paraguay and Peru to the Intergovernmental Support Service of the UNCTAD secretariat	22
V. Participation	23

Introduction

Le Conseil du commerce et du développement a tenu la deuxième partie de sa soixante-cinquième session au Palais des Nations, à Genève, du 1^{er} au 4 octobre 2018. À cette occasion, il a tenu six séances plénières, soit ses 1175^e à 1180^e séances.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. Évaluation et examen de de l'application des résultats de la session quadriennale de la Conférence

Conclusions concertées 540 (LXV)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* du rapport établi par le secrétariat de la CNUCED, intitulé « Examen à mi-parcours du Maafikiano de Nairobi », publié sous la cote TD/B/65(2)/CRP.1 ;

2. *Se félicite globalement* de la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi par le secrétariat de la CNUCED, tout en constatant que les États membres ont estimé lors de l'examen à mi-parcours que des améliorations pouvaient être apportées ;

3. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à mettre en œuvre le Maafikiano de Nairobi, durant la période restante de l'exercice quadriennal, en tenant compte des vues, des observations et des recommandations exprimées par les États membres ;

4. *Demande* au secrétariat de concentrer ses efforts sur les parties du mandat qui, d'après les délibérations de l'examen à mi-parcours, ne sont pas encore en voie d'achèvement pendant l'exercice quadriennal en cours ;

5. *Considère* que l'analyse directive du Maafikiano de Nairobi et le dispositif qui l'accompagne orientent les activités opérationnelles de la CNUCED ;

6. *Invite* la CNUCED, réaffirmant l'importance du mécanisme intergouvernemental de la Conférence, à renforcer les liens entre ses trois grands domaines d'action et la cohérence interdivisions afin de parvenir à des résultats optimaux ;

7. *Recommande* que les progrès sur les questions soulevées lors de l'examen à mi-parcours soient consignés dans le rapport annuel de la CNUCED, fassent partie intégrante du rapport du Secrétaire général aux États membres et soient abordés aux séances d'information régulières trimestrielles sur la gestion.

*1180^e séance plénière (séance de clôture)
4 octobre 2018*

B. Évaluation et examen de l'application des résultats de la session quadriennale de la Conférence

Décision 542 (LXV)

À sa 1180^e séance plénière (séance de clôture), le 4 octobre 2018, le Conseil du commerce et du développement a décidé qu'afin de ménager aux États membres un délai suffisant pour réfléchir pleinement sur le contenu des publications phares avant leur examen intergouvernemental, les versions anglaises de ces rapports devraient être communiquées au moins quatre semaines avant la session du Conseil où ils seront examinés, et a demandé au secrétariat de synchroniser comme il convient dorénavant la diffusion des publications phares aux États membres avec les sessions du Conseil auxquelles elles seraient examinées.

C. Autres décisions du Conseil

Évaluation et examen de l'application des résultats de la session quadriennale de la Conférence

1. À sa 1180^e séance plénière (séance de clôture), le 4 octobre 2018, le Conseil du commerce et du développement a adopté, au titre du point 2 de l'ordre du jour, les conclusions concertées sur l'examen à mi-parcours, dont le texte était reproduit dans un document officiel distribué en séance (voir chap. I, sect. A, ci-dessus).

2. À la même séance, le Conseil a adopté, au titre du point 2 de l'ordre du jour, une décision présentée oralement par le Président sur l'examen des publications phares aux sessions futures du Conseil (voir chap. I, sect. B, ci-dessus). Le Président du Conseil a indiqué que l'explication présentée par la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED à la séance plénière d'ouverture complétait la décision (voir chap. III, par. 80).

Les stratégies de développement dans un monde interdépendant

3. À sa 1177^e séance plénière, le 2 octobre 2018, le Conseil du commerce et du développement a clos les débats et les travaux au titre du point 3 de l'ordre du jour, tout en décidant que les États membres qui n'avaient pu participer à la session auraient la possibilité d'exprimer leurs vues sur le *Rapport sur le commerce et le développement 2018* à la session exécutive du Conseil, en décembre 2018.

Le développement économique en Afrique

4. À sa 1179^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique, publié sous la cote TD/B/65(2)/2.

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

5. À sa 1178^e séance plénière, le 2 octobre 2018, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED publié sous la cote TD/B/65(2)/3 et des déclarations des délégations. Conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, le rapport du Conseil du commerce et de développement à l'Assemblée générale sur la deuxième partie de la soixante-cinquième session inclurait un compte rendu des débats au titre du point de l'ordre du jour correspondant.

II. Résumé du Président

A. Évaluation et examen de l'application des résultats de la session quadriennale de la Conférence

(Point 2 de l'ordre du jour)

Déclarations liminaires

6. À la séance plénière d'ouverture, le Secrétaire général de la CNUCED a indiqué que sa déclaration complétait l'examen à mi-parcours du Maafikiano de Nairobi, publié sous la cote TD/B/65(2)/CRP.1. L'examen à mi-parcours évaluait les difficultés persistantes et nouvelles qui s'étaient posées aux pays en développement au cours des deux dernières années et indiquait en quoi le programme de travail convenu à Nairobi conservait sa pertinence. Les délibérations aideraient le secrétariat de la CNUCED à l'approche de la quinzième session de la Conférence.

7. Des obstacles étaient apparus depuis la quatorzième session de la Conférence en 2016, parmi lesquels la crise du multilatéralisme pour le commerce, la menace d'une crise de la dette et l'importante dépréciation de bon nombre de devises. Les perspectives s'annonçaient difficiles pour le développement dans un contexte où la confiance internationale dans un ordre économique international libéral et des solutions mondiales s'amenuisait. Le Maafikiano de Nairobi avait renforcé la CNUCED, dans la limite des ressources disponibles, même si les ressources diminuaient en réalité et si une réduction supplémentaire de 10 % avait été appliquée récemment à tous les organismes des Nations Unies. Ainsi, le bilan de l'application de l'engagement pris de renforcer l'assistance au peuple palestinien et les travaux relatifs à l'économie numérique était contrasté, et la CNUCED n'était pas parvenue non plus à répondre à la demande de services consultatifs dans ces domaines.

8. Le Secrétaire général a indiqué que la CNUCED avait contribué au programme ambitieux de réforme du système des Nations Unies pour une meilleure unité d'action à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en exploitant ses points forts et avantages, comme indiqué dans le document *Des actions aux résultats : Mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi dans un environnement en mutation* en décembre 2017. Ainsi, le Secrétaire général coprésidait le Groupe chargé du suivi du financement stratégique du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, et la CNUCED avait approfondi sa collaboration avec les acteurs du système des Nations Unies pour le développement, parmi lesquels le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales. À titre d'exemple, la CNUCED avait augmenté sa présence sur le terrain dans le cadre du programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola, au titre de Train for Trade II. Par ailleurs, la CNUCED avait renforcé sa collaboration interdivisions, en particulier concernant les statistiques, les questions de genre, le financement du développement et la coopération Sud-Sud, et mis en œuvre la gestion axée sur les résultats et institutionnalisé l'égalité des sexes, conformément au Maafikiano de Nairobi et aux efforts de réforme du système des Nations Unies.

9. L'orientation prospective de l'Afrique avait débouché sur un accord concernant la Zone de libre-échange continentale africaine plus tôt en 2018 ; la CNUCED avait contribué pour beaucoup au succès des négociations. Ses travaux sur la politique de la concurrence et la protection du consommateur, ainsi que sur la préparation au commerce électronique et à l'entrepreneuriat numérique revêtaient un caractère d'urgence, car l'économie numérique continuait de croître et de se développer, ce qui représentait l'espoir de nouveaux marchés pour relancer la mondialisation, même si la concentration du pouvoir de marché et la déstabilisation du marché du travail et des marchés de produits soulevaient des difficultés.

10. Forts du succès de la semaine annuelle du commerce électronique de la CNUCED, l'Afrique accueillerait la première semaine régionale du commerce électronique, en décembre 2018, pour œuvrer à des moyens concrets par lesquels l'adoption des nouvelles

technologies par l'Afrique pourrait aider le continent à surmonter ses difficultés actuelles. En octobre 2018, la CNUCED accueillerait à Genève quelque 5 000 acteurs de l'investissement, parmi lesquels des chefs d'État, pour le Forum mondial de l'investissement 2018.

11. En conclusion, le Secrétaire général a exprimé l'espoir que l'examen à mi-parcours confirmerait aux États membres que la CNUCED était sur la bonne voie et annoncé son intention d'engager les préparatifs de la quinzième session de la Conférence, pour répondre ensemble aux problèmes nouveaux.

12. Les intervenants ci-après ont fait des déclarations : le représentant du Pakistan, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; le représentant du Soudan, au nom du Groupe des États d'Afrique ; le représentant de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres ; le représentant du Costa Rica, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ; le représentant du Japon, au nom du groupe JUSCANNZ ; le représentant de l'Estonie, au nom du Groupe D ; le représentant du Bangladesh, au nom des pays les moins avancés ; le représentant de l'Algérie, au nom du Groupe des États arabes ; le représentant de la Chine ; le représentant de l'Égypte ; le représentant de l'Ouganda ; le représentant de l'Iraq ; le représentant du Maroc ; le représentant du Tchad ; le représentant du Zimbabwe ; le représentant du Kenya ; le représentant de l'État de Palestine ; le représentant de l'Éthiopie ; et le représentant de la République islamique d'Iran.

13. Les représentants de bon nombre de groupes régionaux et bon nombre de délégations ont exprimé leur gratitude pour l'examen à mi-parcours, y compris le suivi des progrès de la mise en œuvre par paragraphes du mandat issu de la quatorzième session de la Conférence.

14. Un groupe régional et certains représentants ont noté que, dans le contexte des conditions actuelles généralement difficiles pour le multilatéralisme, et pour le système commercial multilatéral, l'examen à mi-parcours venait à point nommé pour la CNUCED pour renforcer ses activités et son appui aux pays en développement dans le domaine du développement économique, et était l'occasion de s'attaquer aux difficultés que ces pays rencontraient actuellement.

15. Certains groupes régionaux ont félicité la CNUCED d'avoir intégré les objectifs de développement durable et le Programme 2030 dans toutes ses activités et constaté les progrès accomplis dans des domaines comme la promotion de l'investissement, le commerce électronique et les migrations. On pouvait cependant encore beaucoup progresser dans des domaines comme la fraude et l'évasion fiscales, le transfert de technologie, les flux financiers illicites et le commerce et la propriété intellectuelle. Un autre groupe régional a estimé qu'il existait des lacunes dans la façon dont la CNUCED avait intégré les objectifs de développement durable dans ses activités.

16. Plusieurs groupes régionaux ont exprimé des réserves au sujet des modalités de l'examen à mi-parcours, qui ne permettait pas l'analyse des difficultés de mise en œuvre rencontrées par la CNUCED ni des possibilités d'amélioration, et estimé que la méthode utilisée pour évaluer les progrès était imprécise. Plusieurs groupes régionaux ont exprimé des doutes sur l'autoévaluation qui avait conduit à estimer que tous les paragraphes, sauf deux, du dispositif du Maafikiano de Nairobi étaient en bonne voie. Un groupe régional a précisé que l'analyse demandée était censée passer par un système de « feux de signalisation » indiquant pour chaque paragraphe du Maafikiano une note et le degré d'achèvement ; le document ne répondait pas à cette attente.

17. Certains groupes régionaux ont regretté que les résultats d'évaluations récentes de sous-programmes et la décision relative à une évaluation des plans de travail et des ressources à l'échelle de la CNUCED ne figurent pas dans l'examen à mi-parcours. Un groupe régional a demandé au secrétariat de préciser de quelle manière les résultats des évaluations de sous-programmes avaient été pris en compte.

18. Plusieurs groupes régionaux et un représentant ont salué la démarche horizontale, interdivisions et par tâches de l'examen à mi-parcours. Ils ont salué l'application de la gestion axée sur les résultats à toutes les activités de coopération technique, tout en

soulignant que la gestion axée sur les résultats devait être intégrée dans l'ensemble des activités de la CNUCED, et ont sollicité un complément d'information sur la situation et l'état d'avancement des travaux de l'équipe spéciale de la gestion axée sur les résultats. Un groupe régional a indiqué que le Maafikiano de Nairobi mentionnait expressément la nécessité de renforcer l'efficacité et l'efficacités à tous les niveaux de la CNUCED pour offrir de meilleurs services et que l'examen à mi-parcours ne mentionnait pas ces objectifs. Il restait nécessaire d'avoir des échanges réguliers sur les questions de gestion, en faisant figurer systématiquement ces questions à l'ordre du jour de la session annuelle du Conseil du commerce et du développement et en rétablissant les séances d'information régulières sur la gestion.

19. Un groupe régional a estimé que des publications phares comportant quelques chapitres sur l'égalité des sexes ou mentionnant la question ne se confondaient pas avec un effort global pour réaliser l'objectif de développement durable n° 5 relatif à l'égalité des sexes. La *série d'outils sur le commerce et le genre* de la CNUCED constituait une excellente ressource pour la prise en compte systématique des questions de genre dans les politiques publiques, même s'il faudrait tenir compte de l'intégration de ces questions dans la politique macroéconomique au moment d'approuver les orientations des travaux de recherche et des publications phares à venir. Un représentant a dit que si l'importance accordée à l'égalité des sexes était bienvenue, le même niveau de ressources et d'attention devait être consacré à la transformation structurelle de l'économie, à la création de valeur ajoutée, à la diversification économique et au transfert de technologie.

20. Plusieurs groupes régionaux et un représentant ont salué la coopération et la collaboration plus efficaces de la CNUCED avec des partenaires extérieurs, notamment avec l'Organisation mondiale du commerce, et les synergies accrues avec les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, en particulier la coopération avec la Commission économique pour l'Afrique et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'agissant de mesurer les flux financiers illicites en Afrique.

21. Certains groupes régionaux se sont inquiétés de la diminution du financement des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en 2017, tandis qu'au niveau mondial, l'aide publique au développement avait augmenté dans l'ensemble, et ont demandé à la CNUCED d'analyser les raisons de cette situation. Certains représentants se sont inquiétés de la diminution du budget, qui pourrait influencer sur la capacité de la CNUCED de venir en aide aux pays vulnérables, notamment aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral, particulièrement en ce qui concerne les flux financiers illicites, la dette, l'économie numérique et les transports. Un groupe régional a jugé préoccupante la forte diminution des contributions des pays développés au financement des activités de coopération technique. Cette tendance pourrait compromettre la viabilité de bon nombre de projets si elle n'est pas enrayée immédiatement.

22. Plusieurs délégations et certains groupes régionaux ont salué les initiatives de relance du mécanisme intergouvernemental, processus qui nécessitait des contributions positives de tous les membres du Conseil, et exprimé leur attente que les efforts et les progrès se poursuivent. Certains groupes régionaux ont appelé l'attention sur les résultats limités du processus de relance du mécanisme intergouvernemental, un groupe régional estimant que cela avait des conséquences pour le changement d'image de la CNUCED et que certains groupes régionaux étaient plus disposés que d'autres à s'impliquer dans le processus, tandis qu'un autre groupe régional s'est déclaré déterminé à poursuivre ses efforts.

23. Plusieurs groupes régionaux et représentants ont félicité la CNUCED pour ses efforts concernant la création des groupes intergouvernementaux d'experts chargés du commerce électronique et de l'économie numérique et du financement du développement, et l'ont invitée à poursuivre ces efforts.

24. Un groupe régional et un représentant ont rappelé au secrétariat que la réunion d'experts à session unique sur la promotion de la création de valeur ajoutée restait en suspens quatre ans après son adoption par le Conseil et lui ont demandé d'indiquer quelles dates et modalités il envisageait de fixer pour faire en sorte que la réunion ait lieu.

25. Certains groupes régionaux et représentants ont exprimé des préoccupations au sujet de l'application de l'alinéa d) du paragraphe 55, qui n'était pas possible en raison des contraintes budgétaires et de l'insuffisance des crédits extrabudgétaires, et ont exhorté la CNUCED à donner pleinement suite à la décision adoptée pour aider le peuple palestinien, en demandant au secrétariat de communiquer une proposition détaillée et une estimation du budget nécessaire à l'exécution du mandat.

26. Certains groupes régionaux et représentant sont indiqué que l'examen à mi-parcours devait apporter une plus-value en analysant les points forts et les faiblesses de la mise en œuvre et en éclairant la CNUCED dans l'orientation générale des travaux préparatoires de la quinzième session de la Conférence.

27. Dans sa réponse, le Secrétaire général de la CNUCED a indiqué qu'il était apparu au secrétariat que les États membres ne s'étaient pas accordés sur des modalités pour l'examen à mi-parcours, et la présentation matricielle avait donc constitué une solution de compromis. La présentation par thèmes subsidiaires reprenait la conception transversale du Maafikiano de Nairobi et, de ce fait, il n'était pas possible de présenter les résultats par sous-programme. En outre, les activités de la CNUCED au titre des sous-programmes n'avaient pas le même calendrier que celui de l'examen à mi-parcours ; les sous-programmes suivaient un cycle quinquennal et pourraient être examinés à la prochaine session quadriennale de la Conférence.

28. Si l'aide publique au développement était allée en augmentant, la plus grande partie de cet accroissement avait été orientée vers l'aide humanitaire et les migrations, et non vers le développement économique ou vers les pays les moins avancés qui occupaient une place centrale dans la mission de la CNUCED. Le secrétariat étudierait plus avant la diminution du budget de la coopération technique et procéderait à l'analyse nécessaire des tendances.

29. Le Secrétaire général de la CNUCED a partagé le point de vue selon lequel le processus de relance du mécanisme intergouvernemental n'avait pas produit les résultats escomptés, et a indiqué que le secrétariat aurait préféré un accord plus ambitieux. Étant donné l'absence de compromis entre les groupes régionaux, il dépendait des États membres que l'on progresse sur la question.

30. Le Secrétaire général a noté que des travaux d'analyse récents comme le *Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique : Les migrations au service de la transformation structurelle* et la cinquantième édition de *l'Étude sur les transports maritimes*, publiée en 2018, étaient autant d'exemples de travaux d'avant-garde sur des questions nouvelles et d'éléments de réponse aux problèmes mondiaux apportés aux États membres sous la forme de recommandations et de travaux de recherche.

31. Au titre du Maafikiano de Nairobi, la CNUCED avait renforcé des domaines comme le développement des activités relatives au commerce électronique, au-delà de ce qui était initialement prévu, et le programme en faveur de l'Angola, qui permettait aussi bien des activités interdivisions que des activités sur le terrain.

32. Enfin, le Secrétaire général a évoqué aussi l'arrivée de la nouvelle Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, dont la nomination constituait un pas de plus vers la parité hommes-femmes à la CNUCED, en application de la stratégie sur la parité à l'échelle du système des Nations Unies et en vue de parvenir à la parité dans toutes les divisions d'ici à 2022.

Débats par thèmes subsidiaires

Introduction du secrétariat de la CNUCED

33. Le Secrétaire général de la CNUCED a rappelé que le Maafikiano de Nairobi était organisé d'après quatre thèmes subsidiaires, ce qui permettait un programme de travail unifié au niveau interdivisions, et cette structure était reprise dans l'examen à mi-parcours.

34. Les travaux sur le thème subsidiaire 1, concernant le multilatéralisme pour le commerce et le développement, étaient étroitement alignés sur l'objectif de développement durable n° 10, réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, et avaient pour objet notamment de renforcer la place des pays en développement dans la gouvernance

économique mondiale. Dans le climat multilatéral actuel du multilatéralisme et devant l'absence de progrès à l'Organisation mondiale du commerce, la CNUCED avait organisé un Dialogue de Genève sur le commerce en crise plus tôt dans l'année 2018. Parmi les contributions réussies de la CNUCED au titre de ce thème subsidiaire figurait l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine.

35. Le thème subsidiaire 2, sur la croissance économique durable et inclusive, était lié à l'objectif de développement durable n° 8. Parmi les réalisations importantes au titre de ce thème figuraient la *Série d'outils sur le commerce et le genre*, les formations entrepreneuriales Empretec, les cours au titre du paragraphe 166, le développement de l'initiative eTrade for All et les progrès de l'Initiative des bourses pour un investissement durable. Le secrétariat de la CNUCED ferait porter l'accent davantage sur l'économie numérique et la coopération Sud-Sud dorénavant, dans le cadre d'une semaine du commerce électronique en Afrique et de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (à l'occasion du quarantième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires), à titre d'exemple, en 2019. Certaines des difficultés notables avaient concerné l'obtention des ressources nécessaires pour renforcer l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien et la satisfaction de la demande d'activités relatives au commerce numérique.

36. Le thème subsidiaire 3, sur les capacités productives au service de la transformation structurelle, était lié à l'objectif de développement durable n° 9 (industrialisation, innovation et infrastructure). Au titre de ce thème, le secrétariat avait continué son appui au reclassement des pays les moins avancés, dans le cadre notamment du programme commun en faveur de l'Angola, plus important programme de pays de la CNUCED à ce jour, et accru son soutien au Comité des politiques de développement du Conseil économique et social, qui supervisait le reclassement des pays les moins avancés. La CNUCED avait aidé au lancement de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et renforcé son appui aux pays à revenu intermédiaire rencontrant des difficultés de transformation dans le cadre du Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. *Le Rapport sur les pays les moins avancés 2017*, qui se rapportait à l'objectif 7, et le *Rapport sur le développement économique en Afrique 2017*, qui abordait les migrations, avaient reçu une attention sans précédent l'un et l'autre à New York et sur le terrain. La CNUCED coopérait étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies, dont l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et les commissions régionales, pour faire en sorte que les difficultés de la transformation structurelle soient prises en compte plus systématiquement.

37. Le thème subsidiaire 4, sur l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et qui visait à soutenir l'objectif de développement durable n° 17 et le Partenariat mondial pour le développement durable, s'était heurté à un contexte difficile pour le financement du développement et à un manque d'ambition pour le multilatéralisme. La contribution la plus forte de la CNUCED à ce jour était intervenue au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Le Secrétaire général de la CNUCED aborderait les difficultés du multilatéralisme aux réunions d'octobre 2018 du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Le secrétariat avait réussi le lancement des deux nouveaux groupes d'experts intergouvernementaux et s'était employé résolument à ce que le Conseil du commerce et du développement et le mécanisme intergouvernemental deviennent plus réactifs aux besoins du système des Nations Unies pour ce qui est de rendre compte au sujet des objectifs de développement durable. Cependant, étant donné les résultats limités du processus de relance du mécanisme intergouvernemental, il était nécessaire de se reporter sur les perspectives de progrès de la quinzième session de la Conférence.

Thème subsidiaire 1 : le multilatéralisme au service du commerce et du développement

38. Un groupe régional avait cru comprendre que la formule des « feux de signalisation » concernant l'examen à mi-parcours avait été approuvée et a demandé quelles étaient les incidences pour les différents sous-programmes étant donné les problèmes actuels, notant qu'il était important d'étudier des recommandations pour chaque problème, et souhaité que l'on indique comment l'examen à mi-parcours avait pris en considération

les évaluations de sous-programmes antérieurs. S'agissant du thème subsidiaire 1, le groupe régional a demandé des informations sur la situation et les progrès de l'équipe spéciale de la gestion axée sur les résultats et une évaluation des progrès en ce qui concerne les paragraphes relatifs à l'égalité des sexes, et de la nécessité éventuelle de renforcer le groupe chargé de l'égalité des sexes.

39. Un autre groupe régional a indiqué que le secrétariat recevrait des observations détaillées dans un document à part. En général, concernant le thème subsidiaire 1, si l'examen à mi-parcours traitait comme il convenait certains paragraphes, il n'y avait pas d'analyse directive, et celle-ci faisait partie intégrante du Maafikiano de Nairobi. Une des principales missions de la CNUCED étant la formation de consensus, le mécanisme intergouvernemental devait être renforcé. L'examen à mi-parcours n'entraînait pas dans le détail en ce qui concerne le financement du développement, y compris les flux financiers illicites et la fiscalité, problèmes d'importance pour les pays en développement.

40. En outre, concernant l'investissement, la gestion de la dette et l'appui aux pays les moins avancés, le groupe régional a exprimé sa préoccupation devant la faible proportion du commerce mondial et des exportations mondiales qui revenait à ces pays. Le groupe régional a demandé que le secrétariat aide les pays en matière d'accession, constatant que la question n'était pas traitée dans l'examen à mi-parcours. Le transfert de technologie était un domaine d'activité important et le secrétariat devait fournir des analyses et des options pour les politiques dans ce domaine aux pays qui le demandaient. Concernant le système commercial multilatéral, le groupe régional a félicité la CNUCED pour l'organisation du Dialogue de Genève et l'a invité à poursuivre cette initiative. Enfin, comme bon nombre de paragraphes du Maafikiano de Nairobi avaient trait à des questions systémiques, la CNUCED devait réfléchir à des modalités pour informer les États membres des problèmes nouveaux.

41. Le Secrétaire général de la CNUCED a répondu qu'il était entendu pour le secrétariat qu'une certaine souplesse était possible dans la façon d'envisager la proposition « feux de signalisation » pour les modalités de l'examen à mi-parcours. Comme les thèmes subsidiaires étaient transversaux, il était difficile de rendre compte des résultats par sous-programme. La gestion axée sur les résultats ne serait pas abordée à la séance consacrée aux thèmes subsidiaires, car cela relevait des questions de gestion.

42. Si la projection établie pour les pays les moins avancés consistait à parvenir à 2 % des exportations mondiales, cette part avait reculé à 1,8 %, en raison du contexte actuel et des conflits commerciaux ; la CNUCED s'attacherait à renforcer les capacités productives de ces pays. Le programme commun pour l'Angola constituait le meilleur exemple d'activité de la CNUCED sur le reclassement. La CNUCED était un acteur important sur la question des flux financiers illicites et continuerait de formuler des propositions. Enfin, le programme au titre du paragraphe 166 faisait intervenir des questions systémiques, et la CNUCED étudierait des moyens de mieux faire connaître ces activités et leurs résultats.

Thème subsidiaire 2 : croissance économique durable et inclusive

43. Un représentant a salué les rapports de la CNUCED sur l'assistance au peuple palestinien, l'amélioration des statistiques, les programmes sur le commerce électronique et le Système douanier automatisé. Il s'est déclaré préoccupé par la réduction du budget de l'assistance technique, les programmes d'assistance technique étant nécessaires à la mise en œuvre du mandat sur l'assistance au peuple palestinien.

44. Le représentant d'un groupe régional a indiqué que le secrétariat recevrait des observations détaillées sur le thème subsidiaire 2 dans un document à part, et a mis l'accent sur les domaines du commerce électronique, de l'égalité des sexes et de l'assistance au peuple palestinien. Il a invité le secrétariat à rendre plus visible le nouveau groupe intergouvernemental d'experts sur le commerce électronique et à renforcer les liens entre Genève et New York en ce qui concerne les résultats. Il a pris acte de divers résultats et produits obtenus dans le domaine de l'égalité des sexes et a encouragé certains États membres à changer la façon dont ils envisagent cette question et à engager un dialogue constructif sur la promotion de l'égalité des sexes dans le cadre des activités de la CNUCED. Enfin, il a noté avec préoccupation que l'assistance à la Palestine était l'un

des rares domaines dans lesquels le secrétariat n'avait pas fait de progrès concrets et a demandé au secrétariat d'analyser la question et de présenter une évaluation des ressources nécessaires à l'exécution de son mandat.

45. Le représentant d'un autre groupe régional a noté que, dans le Maafikiano de Nairobi, la CNUCED était priée de renforcer ses travaux sur les liens entre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles d'une part, et le commerce et le développement de l'autre, et a donc demandé au secrétariat de déterminer si ces liens avaient été renforcés¹.

46. Un représentant a souligné que l'assistance au peuple palestinien devait être renforcée et a demandé au secrétariat de déterminer si le principal obstacle à l'exécution du mandat tenait aux ressources financières ou humaines.

47. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a déclaré qu'elle serait en mesure de fournir davantage d'informations sur l'assistance au peuple palestinien après la session. En ce qui concerne l'égalité des sexes, en dépit des outils que la CNUCED avait mis au point, le fait que les pays ne disposent pas de suffisamment de données ventilées posait un problème. L'Équipe spéciale de la CNUCED sur la parité et le commerce collaborait avec toutes les divisions aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur des données relatives aux questions de genre.

Thème subsidiaire 3 : Capacités productives pour la transformation structurelle

48. Le représentant d'un groupe régional a indiqué que le secrétariat recevrait des observations détaillées sur le thème subsidiaire 3 dans un document à part. Il a noté que la plupart des activités énumérées dans l'examen à mi-parcours avaient trait à l'assistance technique. Toutefois, en l'absence de critères pour mesurer l'efficacité, l'évaluation ne pouvait pas être objective ; il importait donc de mettre en place des éléments de mesure des résultats. La transformation structurelle était indispensable pour parvenir au développement économique, mais peu de progrès étaient réalisés en raison de l'insuffisance des infrastructures. Le représentant a invité la CNUCED à mettre l'accent sur les stratégies de renforcement des capacités productives et la transformation structurelle. Il a également préconisé que davantage de travaux soient menés sur la diversification et la création de valeur ajoutée. Pour créer un environnement propice au développement économique durable, il était fondamental d'assurer une bonne gouvernance au niveau mondial en matière de réglementation des activités commerciales. Les activités du secrétariat devaient donc être axées davantage sur les questions telles que l'évasion fiscale et les flux financiers illicites ; en ce qui concerne le transfert de technologie, des résultats étaient attendus dans le domaine des politiques et pas seulement dans celui du renforcement des capacités.

49. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a confirmé que la plupart des interventions avaient pris la forme de rapports et d'activités d'assistance technique. Le secrétariat examinerait attentivement les observations détaillées que le groupe régional formulerait.

Thème subsidiaire 4 : mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030

50. Un groupe régional a indiqué que le secrétariat recevrait également des observations détaillées sur le thème subsidiaire 4 et qu'une réponse serait attendue. Le rôle de la CNUCED dans la réalisation des objectifs de développement durable était une question importante. La CNUCED étant une organisation chef de file pour la fourniture de données statistiques, il importait également d'examiner les liens avec d'autres organismes des Nations Unies, comme les commissions régionales. En participant à de grandes conférences ou à des manifestations mondiales, le secrétariat représentait également ses États membres. Il améliorerait donc la participation en consultant les États membres avant et après les grandes réunions afin de dégager une position commune. Les publications phares ne devaient pas représenter seulement le point de vue de certains groupes régionaux ou pays,

¹ TD/519/Add.2, par. 55 bb).

et il importait de synchroniser leur publication sur le calendrier des réunions du Conseil du commerce et du développement pour qu'ils puissent être examinés en temps utile.

51. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a répondu que la CNUCED était chargée de contribuer avant tout à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 8, 9, 10 et 17. Le secrétariat liait ses travaux et ses résultats à la réalisation de ces objectifs ; le *Rapport annuel 2017 de la CNUCED*, qui soulignait ces liens à l'intention des lecteurs, était un exemple de cette approche. La CNUCED avait participé au forum politique de haut niveau et se préparait activement au prochain, qui porterait sur les objectifs 8, 10 et 17. L'Équipe spéciale de coordination des statistiques de la CNUCED a été créée pour améliorer la collecte et la compilation des données statistiques et, partant, la qualité de ces données. La CNUCED étant une conférence représentant ses États membres, elle s'est félicitée de la proposition visant à améliorer la coordination et à équilibrer les points de vue grâce à la consultation, avant les grandes manifestations, des États membres. Le secrétariat s'employait actuellement à établir un calendrier plus précis pour les publications phares et, en cas de divergences de vues sur certains sujets, l'accent serait toujours mis sur le développement en tant qu'objectif majeur des travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED.

52. Un groupe régional a posé à nouveau la question de la gestion axée sur les résultats, étant donné que le Conseil du commerce et du développement était l'instance compétente pour examiner les questions de gestion, et il a demandé qu'un point relatif à la gestion soit inscrit en permanence à l'ordre du jour du Conseil. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a déclaré que le Conseil du commerce et du développement n'était pas l'instance appropriée pour examiner cette question, qui serait abordée lors de la prochaine réunion d'information consacrée à la gestion, qui se tiendrait en octobre 2018 à l'intention des États membres. La gestion axée sur les résultats était une priorité institutionnelle, et la Secrétaire générale adjointe demeurait disposée à organiser des réunions d'information sur les progrès accomplis.

B. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation

(Point 3 de l'ordre du jour)

53. S'appuyant sur le *Rapport sur le commerce et le développement, 2018 : Pouvoir, plateformes et l'illusion du libre-échange*, le secrétariat de la CNUCED a noté que le système multilatéral traversait une crise et que l'économie mondiale restait fragile, et a mis l'accent sur les préoccupations que suscitaient la mobilité des capitaux, la persistance des inégalités, l'augmentation de l'endettement, la stagnation des salaires, le gonflement des bulles des prix des actifs et la faiblesse de l'investissement réel. Le rapport soulignait que les grandes entreprises cherchaient à maximiser les rentes tirées du commerce et de la numérisation. Il remettait ensuite en question les efforts visant à supprimer les possibilités d'action des pays en développement qui avaient récemment sorti des centaines de millions de personnes de la pauvreté.

54. Un intervenant a félicité la CNUCED pour son analyse. S'agissant du commerce, il a noté que le rapport montrait clairement que les promesses des chaînes de valeur mondiales ne s'étaient pas concrétisées en grande partie. Il a évoqué les défis de la dématérialisation, notamment le renforcement des capacités numériques, l'élaboration de lois visant à réglementer les flux de données, la réglementation des monopoles numériques et la préservation de la marge d'action, faisant ainsi écho aux préoccupations de plusieurs représentants. Un autre intervenant a souligné la nécessité de mettre en place une nouvelle architecture financière et commerciale internationale pour créer un modèle de croissance durable et équitable.

55. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et des délégations ont salué le rapport et demandé que l'on poursuive les recherches sur ces questions cruciales.

56. De nombreux groupes régionaux et délégations ont affirmé qu'il faudrait renforcer le système commercial multilatéral fondé sur des règles tout en s'attaquant à ses déséquilibres

actuels. Ils ont également préconisé l'adoption d'une perspective plus intégrée concernant l'infrastructure.

57. Certains représentants ont sollicité des recommandations sur la manière de réformer la gouvernance mondiale pour accroître la marge de manœuvre budgétaire et lutter contre les flux financiers illicites. Un autre représentant s'est dit préoccupé par les effets de la concentration des marchés sur les pays les moins avancés.

58. Le secrétariat de la CNUCED a jugé nécessaire de diffuser le *Rapport sur le commerce et le développement* suffisamment longtemps avant les sessions du Conseil du commerce et du développement. En réponse aux préoccupations suscitées par la livraison 2018 du rapport, à savoir le caractère critique et le ton qui ne favoriseraient pas la création de synergies avec le secteur privé, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a réaffirmé le rôle de la CNUCED pour ce qui est de réaliser des analyses approfondies, même si les conclusions ne présentaient pas un scénario positif. Elle a également souligné la complémentarité d'autres outils de la CNUCED qui apportaient des solutions aux problèmes actuels.

59. Enfin, le Président du Conseil a indiqué que les États membres seraient en mesure d'exprimer d'autres vues sur le contenu du *Rapport sur le commerce et le développement de 2018* pendant la soixante-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, qui se tiendrait en décembre 2018.

C. Le développement économique en Afrique

(Point 4 de l'ordre du jour)

60. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations se sont félicités des activités de coopération technique de la CNUCED et l'ont invitée à poursuivre l'appui au renforcement des capacités productives et l'échange des meilleures pratiques pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

61. Nombre de groupes régionaux et de délégations se sont déclarés préoccupés par la réduction des ressources de la CNUCED pour l'aide à l'Afrique. Un groupe régional a recommandé à la CNUCED d'allouer davantage de ressources à l'Afrique.

62. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux dans ses trois grands domaines d'action, à savoir la recherche et l'analyse des politiques, l'assistance technique et la formation de consensus.

63. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont réaffirmé que la CNUCED devrait se concentrer en particulier sur les thèmes suivants du programme de travail concernant l'Afrique : flux financiers illicites, appui à la Zone de libre-échange continentale africaine, gestion de la dette et analyse financière, retrait de pays de la liste des pays les moins avancés, tourisme, création de valeur ajoutée dans les matières premières et renforcement des capacités productives.

64. Certaines délégations ont souligné l'importance du bureau régional de la CNUCED à Addis-Abeba pour la Zone de libre-échange continentale africaine. Un groupe régional a demandé un complément d'information sur les activités que menait la CNUCED sur le terrain en Afrique, compte tenu du processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement.

65. En réponse à une question, le secrétariat de la CNUCED a remercié toutes les délégations de leur précieuse contribution à une réunion-débat de haut niveau sur les migrations organisée en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2018, et a souligné les efforts que déployait la CNUCED pour collaborer avec les différentes divisions et son bureau régional, l'Union africaine et les commissions régionales. Le secrétariat a également remercié les gouvernements marocain et rwandais d'avoir collaboré à l'organisation de la réunion-débat de haut niveau sur les migrations.

D. L'investissement au service du développement

(Point 5 de l'ordre du jour)

66. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté le *Rapport 2018 sur l'investissement dans le monde, sur l'investissement et les nouvelles politiques industrielles*. Trois intervenants ont présenté leurs points de vue : l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ; l'économiste en chef du Centre du commerce international ; et un associé de McKinsey & Company (Suisse), ancien Ministre des finances de la Serbie.

67. Les intervenants ont fait des observations sur les perspectives négatives des flux mondiaux d'investissements étrangers directs et la stagnation des chaînes de valeur mondiales. Ils ont souligné qu'il importait de poursuivre les efforts visant à stimuler l'investissement dans le développement en mettant l'accent sur les possibilités d'intégration régionale, la participation des petites et moyennes entreprises des pays en développement aux chaînes de valeur mondiales et le développement numérique. Ils ont également commenté les efforts déployés par les gouvernements pour atteindre ces objectifs par la mise en œuvre de politiques industrielles. Se référant aux recommandations figurant dans le rapport, un intervenant a mis l'accent sur l'ouverture, caractéristique essentielle des politiques industrielles modernes, en mentionnant la notion d'altruisme.

68. Plusieurs délégations ont salué les analyses et les possibilités d'action présentées dans le rapport et leur utilité et ont demandé que les travaux d'analyse sur les questions et politiques relatives aux investissements soient poursuivis. Plusieurs groupes régionaux et délégations ont salué l'assistance technique apportée par la CNUCED en matière de politiques d'investissement et d'accords internationaux d'investissement et ont demandé que les activités de renforcement des capacités soient intensifiées aux fins de l'amélioration du cadre des politiques d'investissement et de la mise en œuvre de mesures efficaces permettant d'attirer des investissements étrangers directs de qualité. Certaines délégations se sont félicitées de la tenue prochaine du Forum mondial de l'investissement 2018, qui offrirait une bonne occasion d'examiner les grandes questions de développement soulevées au titre de ce point de l'ordre du jour. Certains groupes régionaux ont encouragé la CNUCED à continuer de réunir les différentes parties prenantes pour promouvoir les investissements en faveur d'un développement inclusif et durable.

69. Soulignant l'importance de l'investissement étranger direct en tant que source majeure de financement extérieur du développement, la plupart des délégations se sont déclarées très préoccupées par la réduction des flux d'investissement étranger direct et la stagnation des chaînes de valeur mondiales. Un groupe régional a demandé à la CNUCED d'examiner les incidences de ces tendances sur le financement des objectifs de développement durable. Un représentant a demandé qu'une étude sur les chaînes de valeur mondiales soulignant l'insuffisance des progrès accomplis dans l'intégration des pays en développement soit réalisée aux fins d'accroître la participation de ces pays. Un groupe régional a demandé qu'une section spéciale soit consacrée aux États arabes dans les prochaines éditions du *Rapport sur l'investissement dans le monde et dans les publications connexes*.

70. Plusieurs délégations ont fait part de leurs initiatives visant à attirer davantage d'investissements étrangers directs de qualité ou à mobiliser des financements publics et privés en faveur des secteurs liés aux objectifs de développement durable et d'autres objectifs nationaux de développement. Un groupe régional a invité la CNUCED à examiner l'efficacité de certaines mesures (exigences en matière de résultats, incitations et zones économiques spéciales) susceptibles de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable, mais aussi d'entraver les investissements privés ou de fausser les marchés. Un autre groupe régional a préconisé l'adoption d'approches novatrices qui permettraient de combler les fossés numériques et les écarts technologiques existants et de promouvoir la prospérité pour tous. Le groupe régional a souligné la nécessité d'adopter des politiques et de mettre en place une coopération technique pour promouvoir les investissements, y compris les investissements privés et publics, dans certains objectifs de développement durable concernant des groupes spécifiques comme les femmes, les migrants et les jeunes. S'agissant de la mobilisation des investissements en faveur de ces

objectifs, le secrétariat de la CNUCED a souligné la nécessité de mener une action politique appropriée en vue de faciliter les flux d'investissement privés, la participation du secteur privé étant souvent limitée.

E. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

(Point 6 de l'ordre du jour)

71. Les représentants de 7 groupes régionaux et de 17 États membres ont salué le rapport (TD/B/65(2)/3), qu'ils ont jugé instructif, pertinent et essentiel.

72. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a souligné la nécessité d'assurer le suivi de la situation socioéconomique des Palestiniens. Elle a appelé l'attention sur la dégradation de la situation économique, les colonies illégales et la crise à Gaza. Elle a demandé instamment aux États membres de prévoir des ressources supplémentaires, faute de quoi la CNUCED ne serait pas en mesure de s'acquitter de son mandat.

73. Le secrétariat a souhaité la bienvenue à l'État de Palestine en tant que membre du Conseil du commerce et du développement et a passé en revue les principaux points du rapport et les travaux novateurs de la CNUCED sur la fuite des recettes fiscales palestiniennes qui avaient conduit Israël à rembourser 350 millions de dollars à l'État de Palestine. Les États Membres ont été vivement encouragés à collaborer avec la CNUCED pour obtenir les ressources nécessaires au maintien d'un troisième poste d'administrateur au Groupe de l'assistance au peuple palestinien et à l'examen du coût de l'occupation, conformément à quatre résolutions de l'Assemblée générale, ainsi qu'à l'application de l'alinéa dd) du paragraphe 55 du Maafikiano de Nairobi.

74. L'Ambassadeur de l'État de Palestine s'est dit heureux de représenter son pays pour la première fois en tant que membre du Conseil du commerce et du développement et s'est déclaré prêt à s'acquitter de toutes les obligations qui en découlaient. Il a remercié la CNUCED de l'appui fourni et a déploré l'occupation israélienne, qui constituait un apartheid. Israël exploitait les ressources naturelles palestiniennes et les revendait à la Palestine. Par ailleurs, la fuite des recettes fiscales palestiniennes vers Israël et l'occupation devaient cesser.

75. Tous les représentants se sont dits préoccupés par la détérioration de la situation socioéconomique et l'assombrissement des perspectives en la matière, ainsi que par la destruction de Gaza et les crises humanitaires. Ils étaient particulièrement préoccupés par le chômage, la pauvreté, l'annexion et l'expansion des colonies illégales. De nombreux représentants ont demandé que le droit du peuple palestinien à l'autodétermination soit respecté et notamment qu'un État délimité par les frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale soit créé.

76. Nombre de représentants se sont dits préoccupés par le fait que l'alinéa dd) du paragraphe 55 du Maafikiano de Nairobi n'avait pas été respecté et ont demandé qu'il soit pleinement appliqué.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

77. La deuxième partie de la soixante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 1^{er} octobre 2018 par M. Salim Baddoura (Liban), Président du Conseil à sa soixante-cinquième session.

78. Conformément à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président du Conseil du commerce et du développement a informé le Conseil que l'État de Palestine avait fait part au Secrétaire général de la CNUCED de son intention

d'exercer son droit de devenir membre du Conseil². Le Président a souhaité la bienvenue à l'État de Palestine en tant que nouveau membre du Conseil du commerce et du développement. Il a indiqué que la liste des membres serait mise à jour et publiée compte tenu du changement de composition du Conseil du commerce et du développement³.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

79. À sa 1175^e séance plénière (séance d'ouverture), le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/65(2)/1 (annexe I).

80. Le représentant d'un groupe régional a noté que son groupe avait approuvé l'ordre du jour à condition qu'à l'avenir, les publications phares soient examinées lorsque ces rapports auront été communiqués au moins quatre semaines avant une session du Conseil. Le Président du Conseil a confirmé que la demande du groupe régional était conforme à une proposition qu'il avait communiquée aux délégations pour éviter que des situations analogues ne se reproduisent à l'avenir. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a aussi précisé que qu'il était entendu par le secrétariat de la CNUCED qu'à l'avenir, si un retard dans la distribution d'une publication phare était constaté, il recommanderait aux États membres d'en reporter l'examen à la session suivante du Conseil du commerce et du développement (voir chap. I, par. 2).

C. Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Conseil du commerce et du développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

81. À sa 1180^e séance plénière (séance de clôture), le 4 octobre 2018, le Président du Conseil du commerce et du développement a noté que le Conseil n'avait pas pu eu la possibilité d'établir un projet d'ordre du jour provisoire pour sa soixante-sixième session, notamment parce que cela nécessiterait de prendre en considération la décision adoptée sur les publications phares (voir chap. I, sect. B). Le Conseil a décidé que le Bureau élargi serait saisi de la question et travaillerait sur un projet d'ordre du jour provisoire en vue de son approbation officielle à sa soixante-septième réunion directive, en décembre 2018.

D. Questions diverses

(Point 8 de l'ordre du jour)

Thèmes des sessions des Réunions d'experts pluriannuelles

82. À la 1180^e séance plénière (séance de clôture), le Président du Conseil a informé les États membres que le Bureau élargi avait examiné et approuvé les thèmes proposés pour les réunions d'experts pluriannuelles de 2019 et 2020, et a notamment indiqué que des contraintes budgétaires pourraient empêcher le secrétariat d'organiser certaines des réunions. Le Conseil a approuvé ces thèmes, tels qu'ils figuraient dans un document officieux (annexe II).

Candidats aux postes de membres du Bureau du Conseil

83. Également à sa séance plénière de clôture, conformément à son règlement intérieur, le Conseil du commerce et du développement a élu M. Jorge Valero (République bolivarienne du Venezuela) et M^{me} Débora María Ponce Ogáldez (Guatemala), Vice-Présidents du Bureau. Un certain nombre de délégations ont demandé que leurs déclarations

² Tel que modifiée, sur l'établissement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée générale, par. 8.

³ Voir TD/B/INF.241.

sur cette question soient consignées dans le compte rendu officiel de la session du Conseil (voir annexes III et IV).

E. Adoption du rapport

(Point 9 de l'ordre du jour)

84. À sa séance plénière (séance de clôture), le Conseil du commerce et du développement a adopté son rapport, qui comprendrait le résumé du Président sur les points 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour. Le rapport contiendrait les conclusions concertées de l'examen à mi-parcours et la décision prise au titre du point 2, les thèmes des réunions d'experts pluriannuelles approuvés par le Conseil, ainsi qu'une section consacrée aux questions de procédure et aux questions connexes et un résumé des travaux de la séance plénière de clôture. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport du Conseil à l'Assemblée générale, compte tenu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la soixante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Évaluation et examen de la mise en œuvre du document final de la Conférence par la CNUCED.
3. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
4. Le développement économique en Afrique.
5. L'investissement au service du développement.
6. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
7. Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Conseil du commerce et du développement.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

Annexe II

Thèmes des sessions des réunions d'experts pluriannuelles pour le reste de la période quadriennale*

A. Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce

Thèmes

- a) **Septième session (2019)**. Facilitation du commerce et transit à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- b) **Huitième session (2020)**. Adaptation des ports maritimes aux changements climatiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

B. Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement

Thèmes

- a) **Septième session (2019)**. Renforcement des capacités productives grâce aux services ;
- b) **Huitième session (2020)**. Tirer parti des services, y compris des services d'infrastructure, pour atteindre les objectifs de développement durable.

C. Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

Thèmes

- a) **Onzième session (2019) :**
 - i) Gérer les risques liés aux prix des produits de base dans les pays en développement tributaires de ces produits ;
 - ii) Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base.
- b) **Douzième session (2020) :**
 - i) Transparence accrue sur les marchés des produits de base ;
 - ii) Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base.

D. Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable

Thèmes

- a) **Septième session (2019)**. Pratiques commerciales responsables et durables et responsabilité sociale des entreprises et développement de l'entreprise ;

* Ces réunions de groupes d'experts se tiendront sous réserve pour le secrétariat de disposer des ressources nécessaires.

b) **Huitième session (2020)**. Investissement, innovation et entreprises au service du développement.

E. Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable et sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques

Thèmes

a) **Troisième session (deuxième trimestre de 2019)**. Comment les politiques du travail et les politiques macroéconomiques peuvent-elles contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ?

b) **Quatrième session (deuxième trimestre de 2020)**. Le commerce des services à l'appui d'un développement durable et inclusif.

Annexe III

Note verbale from the Bolivarian Republic of Venezuela to the UNCTAD secretariat*

[*Anglais seulement*]

11.2.S20.D.ONU.1
No.

The Permanent Mission of the Bolivarian Republic of Venezuela to the United Nations and other International Organizations in Geneva, presents its compliments to the Secretariat of the United Nation Conference on Trade and Development (UNCTAD), and has the honour to refer to the appointments of Vice-Presidents and Members of the Advisory Body within the framework of the sixty fifth session of the Trade and Development Board.

In this regard, the Permanent Mission of the Bolivarian Republic of Venezuela has the honour to inform that our Government has expressed support for the nomination submitted by the Republic of Guatemala, for the two appointments, one Vice-President and one for the Advisory Body, provided that Venezuela will take the other vacancy for the Vice-President corresponding to GRULAC.

The Permanent Mission of the Bolivarian Republic of Venezuela to the United Nations and other International Organizations in Geneva avails itself of this opportunity to renew to the Secretariat of the United Nation Conference Trade and Development (UNCTAD), the assurances of its highest consideration.

Geneva, October 4, 2018

to the Secretariat of the United Nation Conference on Trade and Development
(UNCTAD) Geneva

* Dated 4 October 2018. The present annex is reproduced in the language in which it was received and without formal editing.

Annexe IV

Note verbale from the Permanent Missions of Argentina, Brazil, Canada, Chile, Colombia, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Mexico, Panama, Paraguay and Peru to the Intergovernmental Support Service of the UNCTAD secretariat*

[Espagnol seulement]

Nota

Las Representaciones Permanentes de la Argentina, el Brasil, Canadá, Chile, Colombia, Costa Rica, Guatemala, Honduras, México, Panamá, el Paraguay y el Perú ante los Organismos Internacionales con sede en Ginebra saludan muy atentamente a la Representación Permanente del Líbano ante las Naciones Unidas y otros Organismos Internacionales en Ginebra, en su calidad de Presidente de la Junta de Comercio y Desarrollo de la Conferencia de las Naciones Unidas sobre Comercio y Desarrollo (UNCTAD), y se permiten hacer referencia a la elección de dos Vicepresidencias del Grupo C para la Mesa de la Junta de Comercio y Desarrollo, período 2018-2019.

Al respecto, las Representaciones Permanentes que suscriben, teniendo en consideración lo señalado en la Declaración de Lima del 8 de agosto de 2017, manifiestan no estar en posibilidad de apoyar la candidatura de Venezuela a una de las Vicepresidencias.

Las Representaciones Permanentes de la Argentina, el Brasil, Canadá, Chile, Colombia, Costa Rica, Guatemala, Honduras, México, Panamá, el Paraguay y el Perú ante los Organismos Internacionales con sede en Ginebra aprovechan la ocasión para expresar a la Representación Permanente del Líbano ante las Naciones Unidas y otros Organismos Internacionales en Ginebra, las seguridades de su distinguida consideración.

Ginebra, 4 de octubre de 2018

A la Representación Permanente del Líbano ante las Naciones Unidas y otros Organismos Internacionales en Ginebra

Ginebra.-

* Dated 5 October 2018, with a request to include the note verbale as a part of the formal record of the report of the Trade and Development Board on its sixty-fifth session. The present annex is reproduced in the language in which it is received and without formal editing.

Annexe V

Participation*

1. Les États membres ci-après du Conseil du commerce et du développement étaient représentés à la session :

Albanie	Irlande
Algérie	Jamaïque
Allemagne	Japon
Angola	Jordanie
Arabie saoudite	Kenya
Argentine	Koweït
Australie	Lesotho
Autriche	Liban
Bahreïn	Madagascar
Bangladesh	Mali
Bélarus	Maroc
Belgique	Maurice
Bhoutan	Monténégro
Bosnie-Herzégovine	Mozambique
Bulgarie	Namibie
Burkina Faso	Népal
Burundi	Nigéria
Cambodge	Oman
Cameroun	Ouganda
Canada	Pakistan
Chili	Panama
Chine	Paraguay
Chypre	Pays-Bas
Congo	Pérou
Costa Rica	Philippines
Côte d'Ivoire	Portugal
Cuba	Qatar
Djibouti	République de Corée
Égypte	République de Moldova
El Salvador	République arabe syrienne
Équateur	République-Unie de Tanzanie
Espagne	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord
Estonie	Sénégal
État de Palestine	Serbie
Éthiopie	Seychelles
Fédération de Russie	Soudan
Finlande	Sri Lanka
France	Suisse
Gabon	Tchéquie
Ghana	Thaïlande
Guatemala	Togo
Guyana	Tunisie
Indonésie	Ukraine
Iran (République islamique d')	

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète est publiée sous la cote TD/B/65(2)/INF.1.

2. Les membres de la Conférence ci-après étaient représentés à la session :

Bahamas

Niger

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Conseil de coopération des États arabes du Golfe

Union européenne

Organisation de la coopération islamique

Centre Sud

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Consumer Unity and Trust Society International
